

**DE LA MAISON COMERT
À L'ESPACE JULES FERRY**

M. FARJON

Pour nombre de Sommiérois, “L’école maternelle Jules Ferry” évoque la longue bâtisse à trois étages qui domine l’étroite cour accessible par une grille sur l’actuelle rue Abbé Fabre.

Après les inondations de 2002, ce bâtiment a perdu sa vocation scolaire, et a été affecté à d’autres emplois : il abrite entre autres la Police Municipale, et les plus jeunes y fréquentent la Ludothèque.

Mais des Sommiérois plus âgés en parlent comme de “l’école de filles”, alors que “l’ancienne école maternelle” est située rue Général Bruyère.

Les bâtiments ont une longue vie, et leur histoire varie. Je suis partie sur les traces de ce lieu où j’ai enseigné en maternelle.

NAISSANCE D'UNE ÉCOLE PUBLIQUE

Dès sa construction, décidée en 1879, le bâtiment est destiné à servir d'école publique.

Sommières compte à cette époque plusieurs lieux d'enseignement, conformément aux lois régissant l'Instruction Publique.

La loi du 15 mars 1850, dite "loi Falloux", « reconnaît deux espèces d'écoles primaires ou secondaires :

1° Les écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'État, et qui prennent le nom d'Écoles Publiques.

2° Les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, et qui prennent le nom d'Écoles libres. »

L'article 25 autorise « tout Français, âgé de vingt et un ans accomplis, à exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire, public ou libre, s'il est muni d'un brevet de capacité... (qui) peut être suppléé... par le titre de ministre, non interdit ni révoqué, de l'un des cultes reconnus par l'État...

Dans les communes où les différents cultes reconnus sont professés publiquement, des écoles séparées seront établies pour les enfants appartenant à chacun de ces cultes...»

Une délibération du conseil municipal en date du 11 août 1867 nous renseigne sur la situation de Sommières en la matière :

«...il existe ... quatre écoles spéciales aux garçons :

1. L'École Communale Catholique dirigée par des frères maristes au nombre de six, qui est fréquentée par environ 140 Elèves & dans laquelle sont admis gratuitement 24 élèves appartenant à des familles indigentes.

2. Celle destinée aux enfants appartenant au culte protestant

au nombre de 30, dirigée par Mr Benezet, Instituteur Communal.

3. Le Collège, établissement diocésain dirigé par des Ecclésiastiques, où sont admis également les externes et pensionnaires.

4. L'École libre ouverte par le Sieur Barbut, Instituteur autorisé, qui se compose d'environ 50 Elèves...

...il existe également dans la commune des Écoles spéciales aux filles :

1. Le couvent des dames Ursulines, pensionnat et externat, où sont admises gratuitement des jeunes filles appartenant à des familles pauvres, sans que la commune intervienne dans cette gratuité & accorde le moindre secours.

2. Quatre autres classes dirigées par les Dames Veuve Gallié, la Dame pascal & les Demoiselles Marel et Vieljeux qui ne sont nullement rétribuées par la Commune & qui se maintiennent moyennant les revenus de la rétribution scolaire. »

Rétribution scolaire fixée annuellement par le conseil municipal et due par tous les élèves, sauf ceux des familles indigentes : chaque année, deux listes de garçons à admettre gratuitement dans les écoles communales sont établies, par le maire et le curé pour l'une, par le maire et le pasteur pour l'autre, et sont ensuite soumises à l'approbation du conseil municipal, la commune prenant en charge la rétribution scolaire correspondante.

En 1879, la situation a peu évolué :

“L'école publique catholique de garçons”, ou “école des frères”, occupe toujours une maison située dans l'ancien château ; appartenant au curé de Marguerittes, Guillaume Cadet, elle est depuis longtemps « affermée à l'établissement des Frères maristes (institution communale catholique)... ». Donnée en 1873 à la ville de Sommières par ledit curé, elle doit être, selon les termes de la donation, « affectée à perpétuité à l'usage d'école Communale Catholique... ».

Mais le nombre d'élèves atteignant 220 en 1874, « *il a fallu nécessairement ouvrir des nouvelles classes au 1^{er} étage, augmenter le personnel des maîtres Adjoints, & créer un dortoir au second étage pour le logement de ces derniers.* »¹

« *D'une construction très ancienne, elle est dans un état de délabrement qui mérite d'attirer toute notre attention...* » plaide le maire en 1879.² « *...Les salles sont vastes, mal fermées, mal disposées, le logement des frères est presque inhabitable...* »

Bref, cette maison d'école est « *presque en ruines.* »

Quant à "l'école communale protestante", faute pour la commune de posséder un bâtiment, « *elle est exposée à des changements continuels, & vous n'avez qu'à recueillir vos souvenirs pour voir cette École installée dans les quartiers les plus différents de la ville, & toujours dans les conditions les plus déplorables par suite de l'impossibilité de trouver dans Sommières un Local présentant les conditions exigées pour une École.* »³

Et pour les filles ? Car malgré la loi du 10 avril 1867, obligeant « *les communes de plus de 500 âmes à avoir au moins une école communale de filles, la commune de Sommières n'a pas obéi encore à cette prescription légale.* »⁴

Il est vrai que l'école des Dames Ursulines, accueillant gratuitement les filles pauvres, permet à Sommières d'être dispensée d'entretenir une école publique, en vertu de l'article 36 de la Loi Falloux.

Donc, le maire estime « *que ce serait créer, sans espoir*

¹ Ils sont dix, et ce sont des moines.

² Délibération du Conseil municipal du 7 février 1879

³ Id.

⁴ Id.

d'un résultat sérieux, une Charge énorme pour la commune que d'établir actuellement des écoles communales de filles, Catholique ou protestante. » et propose « de réserver cette question ; nous ne pouvons pas du reste faire tout à la fois & quand le moment sera venu, je serai le premier à vous faire à cet égard des propositions...»

En conséquence, une commission est chargée, « avec le concours d'un architecte, de présenter au conseil...un rapport avec plans & devis à l'appui :

1° sur les travaux à effectuer à l'École Catholique

2° sur l'acquisition, soit d'une Maison convenable, soit d'un terrain bien situé pour bâtir la construction (sic) d'une maison d'École protestante

3° sur les voies & moyens pour faire face aux dépenses nécessitées par les travaux projetés.

Sont nommés membres de cette commission : M^{rs} Gaussorgues, Maire, Président, Lurac, adjoint, Causse, Président de la délégation cantonale, Runel, Gallié, Fermaud & Ducros »⁵

Deux mois plus tard, la commission a retenu six propriétés dont le maire détaille les avantages et les inconvénients : prix demandé pour chacune, importance des réparations ou des constructions qu'elles nécessiteraient...

Il recommande au conseil « *de tenir compte dans son choix de la possibilité d'installer dans la maison à acquérir, non seulement l'École communale Protestante de garçons, mais aussi l'École communale de filles que la commune sera obligée tôt ou tard de créer pour se conformer à la loi du 10 avril 1867.* »⁶

⁵Délibération du Conseil municipal du 7 février 1879

⁶Session extraordinaire du Conseil municipal, du 5 avril 1879

Le conseil doit choisir entre les six maisons suivantes :

Maison	Othon, ⁷	rue du Couvent ⁸
	Encontre	id
	Comert	id
	Audoyer	rue des Amoureux ⁹
	Touzellier	quai du Nord
	Franc (hôtel)	place du Bourguet

Après « *une longue et sérieuse discussion* », le conseil opte pour un bâtiment qui peut « *se diviser en deux logements parfaitement indépendants l'un de l'autre, l'un pour l'instituteur, l'autre pour l'institutrice...* »

- *Considérant que les deux grands jardins entre lesquels la Maison est placée peuvent servir chacun à une école, & qu'il suffira de construire deux salles pour avoir deux Écoles juxtaposées, indépendantes l'une de l'autre & ayant deux entrées distinctes, l'une dans la rue du couvent, l'autre dans la rue des amoureux.*

- *Considérant que l'emplacement de cette Maison est...d'un accès facile et aéré ; que, s'il est exposé aux inondations du Vidourle, cet inconvénient lui est commun avec la plupart des autres Maisons offertes & qu'il pourra être amoindri par une surélévation des Salles d'École ;*

- *Considérant que le prix de treize mille francs auquel les propriétaires, après débat, ont réduit leur demande, est loin d'être exagéré (...)*

Le conseil, à l'unanimité, décide qu'il y a lieu d'acquérir

⁷ Peut-être la maison louée par la municipalité, qui abrite déjà l'école protestante

⁸ Actuelle rue Abbé Fabre

⁹ Actuelle rue Eugène Rouché

la Maison Comert... »¹⁰

Le cahier des charges des travaux, dressé par M^e Randon de Grolier, architecte à Nîmes, nous donne une description précise des lieux :

Un jardin planté d'arbres et d'arbustes, affectant la forme d'un trapèze d'une surface de 1 509, 86 m²...situé dans la partie nord de la ville, sur la rive gauche du Vidourle.

Au centre du jardin, sur le côté opposé à la rue des Amoureux, l'ancien logement du propriétaire ne laisse rien à désirer du point de vue de la construction, et sera approprié ¹¹ aux logements de l'instituteur et de l'institutrice.

La dépense des travaux est estimée, y compris l'achat du mobilier scolaire, à 17 401,25 F, auxquels il faut ajouter le prix d'achat, 13 000 F, les frais d'enregistrement ou de purge, 1214,50 F, sans oublier les réparations prévues à l'école catholique, car l'achat de la Maison Comert fait partie d'un projet global.

Soit un coût total de 39 000 francs.

Le 12 avril 1879, le conseil approuve les plans, devis et cahier des charges, mais la commune « *est loin d'être dans une situation prospère. Elle a déjà emprunté 50 000 francs huit mois auparavant « pour le paiement de vieilles dettes accumulées & l'exécution de quelques travaux d'utilité communale... »*

Le 16, le maire évoque l'état désastreux de l'agriculture, l'anéantissement du commerce & l'émigration toujours croissante de la population sommiéroise pour conclure : « *Nous n'avons aucune ressource à pouvoir utiliser. »*

¹⁰ Session extraordinaire du Conseil municipal, du 5 avril 1879

¹¹ "approprié" : rendre propre, convenable à un usage, à une destination. (Le Robert)

Et le conseil sollicite « *de la bienveillance de M^r le Ministre de l'instruction publique une subvention de 25 000 francs...* », décide « *d'emprunter... un capital de 14 000 francs, remboursable en 20 ans à partir de 1880.* » et vote une imposition extraordinaire pendant 20 ans, devant produire une somme totale de 20 880 francs.

Le bâtiment neuf est composé d'un seul niveau « *surélevé à 1^m50 du sol et porté par un mur de 0^m60 capable de résister à une des plus fortes inondations de la rivière. Des rampes d'accès en terre-plein conduisent à des paliers couverts et fermés servant de dépôt aux paniers des élèves et précédant l'accès des classes* »

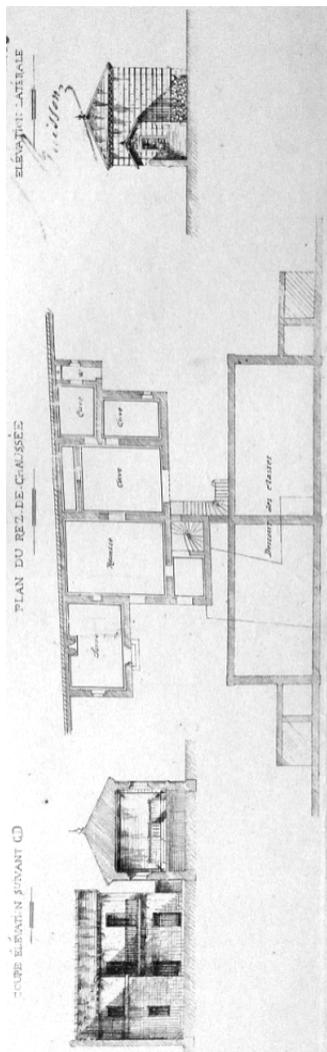
Elles sont au nombre de deux, séparées par un mur de refend de 0m50. Chacune a une surface de 78 m² ; trois grandes baies de chaque côté distribuent l'air et la lumière dans ces vastes pièces qui peuvent contenir 80 élèves. (Chacune !)

« *Des lieux d'aisance couverts, avec fosse d'aisance étanche, sont établis aux extrémités des cours et à portée du regard du maître.*

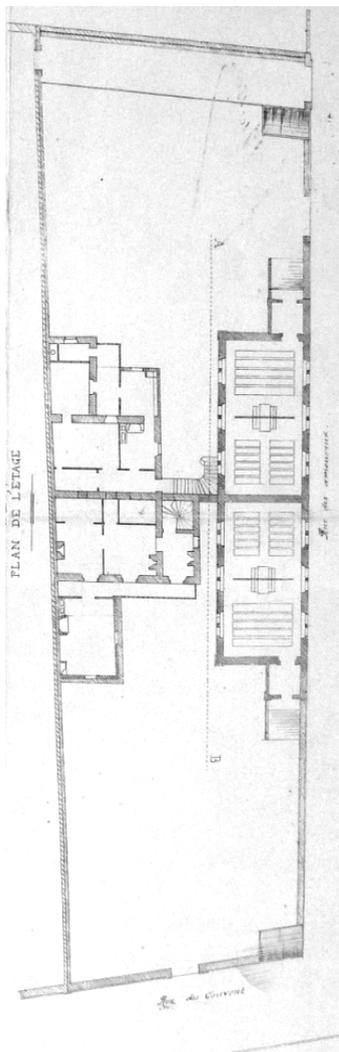
Les entrées des écoles sont entièrement distinctes, celle de l'école des garçons rue du Couvent, celle de l'école des filles rue des Amoureux. »

Un panneau¹², conservé aux Archives de Sommières, présente les plans de la nouvelle école, rez-de-chaussée et premier étage. On constate l'utilisation judicieuse de la maison existante.

¹² AC Sommières, 1 M 2



À gauche, les caves et remises
de la maison existante
À droite, le bâtiment neuf



À gauche, les deux logements
de fonction
À droite, les classes neuves

Le 14 novembre 1880, le maire, Frédéric Gaussorgues, peut annoncer au Conseil que « *l'École Communale protestante de Garçons entrera le premier janvier prochain dans le local neuf qui vient d'être construit et qui lui est destiné... Enfin une autre Maison d'École, contigüe à la première et édifiée dans les mêmes conditions, est destinée à recevoir une École Communale de filles.* »

Celle-ci reste à créer, et il ressort de plusieurs délibérations antérieures que le conseil veut une seule école de filles. Donc cette école sera ouverte à toutes les filles de la commune, et doit être « *mixte quant au culte... dirigée par deux Institutrices, l'une Directrice, l'autre adjointe, appartenant à deux cultes différents... en cela conforme aux vues du conseil qui poursuit une œuvre de paix et de fusion.* »

Lors de la même séance, le Conseil décide la gratuité absolue¹³ dans les trois écoles primaires communales, ce qui a pour conséquence que, dès le 10 février 1881, le maire fait savoir au Conseil que le nombre de garçons fréquentant l'école protestante, d'à peine 25 est passé à 80 environ, et va en augmentant. L'inégalité est trop choquante avec l'école communale catholique qui a 7 enseignants pour 130 élèves. Il y a donc lieu de demander la création d'un emploi d'instituteur adjoint à l'école protestante, d'autant plus que les règlements ministériels n'admettent plus qu'un maximum de 50 élèves dans une classe.

Le nouveau bâtiment abrite donc "l'École Communale Protestante de garçons", à 2 classes, et une "École Communale de filles", à 2 classes également, celle de la Directrice et celle de l'Adjointe. Le nombre d'élèves va augmenter jusqu'à 90, « *avec 10 nouvelles demandes et 5 petites filles qui vont bientôt avoir*

¹³ La loi Ferry sur l'instruction publique gratuite sera votée le 16 juin 1881.

l'âge voulu », ce qui amènera, en octobre 1883, une demande de création d'un nouvel emploi d'adjointe.

Entre-temps, devançant la loi sur la laïcité ¹⁴ qui tarde trop à son goût, le Conseil municipal, réuni en session extraordinaire le 25 septembre 1881, a voté la « *Laïcisation de l'École Communale Catholique dirigée par les Frères Maristes* ». Petit à petit, des laïcs remplaceront les religieux, et le conseil prévoit pour l'année 1883 un budget pour l'École spéciale de garçons, et un pour l'École spéciale de Filles.

L'ÉCOLE PUBLIQUE DE FILLES

À la rentrée 1884, plus un seul garçon dans l'école neuve : Même Mr Barbut, ex-directeur de l'école protestante de garçons, est tenu de quitter le logement de fonction qu'il occupait, et se voit accorder, par délibération du 8 août, une indemnité annuelle de 150 F « *pour qu'il puisse se loger à son gré en ville* ».

Quant à la demande du 2^{ème} poste d'adjointe, renouvelée ce même 8 août 1884, elle aboutira le 14 janvier 1886, et le budget de 1887 prévoit pour la première fois le traitement de la directrice et de 2 adjointes à l'école de filles. (La loi du 19 juillet 1889 mettra fin à la rémunération par les communes des enseignants des écoles publiques.)

Nous voilà donc en présence d'une école de filles à 3 classes, « *bien éclairées, bien aérées et très saines* » ; un rapport lu en conseil le 15 novembre 1886 présente quand même deux ou trois observations :

« *1° Les salles de classes sont trop vastes ; dans le projet primitif, elles devaient être coupées l'une et l'autre par une*

¹⁴ Elle sera votée le 28 mars 1882, en même temps que l'obligation de l'instruction des enfants, de 6 ans révolus à 13 ans révolus.

cloison. Ces cloisons ne furent pas exécutées ; mais elles sont devenues indispensables pour faire disparaître les inconvénients résultant de la présence de deux institutrices dans la même salle.

2° L'école manque de préau. On avait pensé que les anciennes remises ou caves pourraient en tenir lieu et abriter les enfants les jours de pluie ; mais ces locaux situés au rez-de-chaussée (de l'ancienne « maison Comert »), visités par les inondations, sont mal aérés et humides ; il y aurait lieu de décider la construction d'un préau dans la cour du nord.

3° Les privés, situés dans la cour du nord, sont mal installés et ont besoin d'être reconstruits. »

On n'a pas de nouvelles des cloisons, sans doute réalisées sans architecte ni plan, mais deux projets ont vu le jour pour le préau et les "privés" :

En 1893, un projet de préau couvert attenant à tout le côté nord de la cour est abandonné. Celui présenté au Conseil le 24 juillet 1894, proposant un préau, « avec privés », qui jouxte les logements du côté sud, sera approuvé par le préfet le 13 mars 1895, et par le ministre le 6 février 1896 !

Cette nouvelle disposition de l'école restera inchangée pendant plus de 30 ans, comme en témoigne le plan suivant, établi le 15 décembre 1923, en préalable au projet de transformation dont je reparlerai.

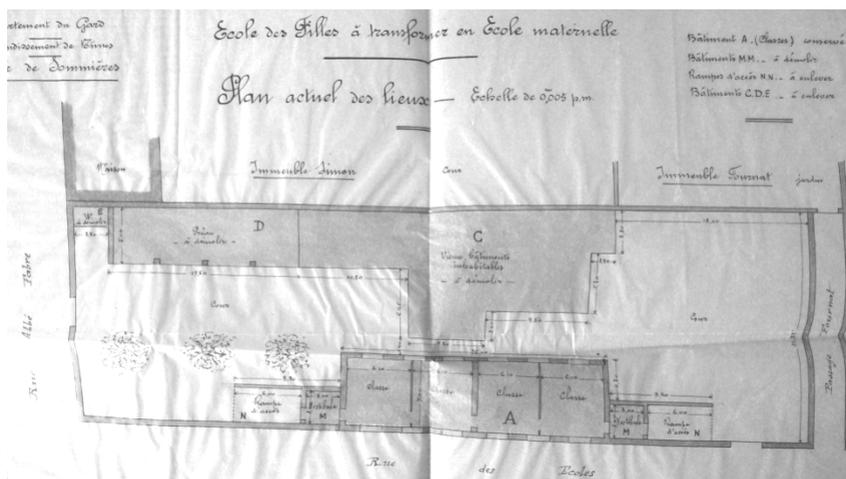
Le règlement d'entretien est très précis :

« Les classes sont balayées deux fois par semaine, après la sortie définitive des élèves, portes et fenêtres largement ouvertes, les pavés bien arrosés pour réduire la poussière au minimum... Avant la rentrée des élèves, les lundis et vendredis matin, les tables, bureaux, meubles, portes seront essuyés avec un linge humide... Le 3^{ème} jeudi de chaque mois, le nettoyage se

fera à la sciure humide... Au congé de Pâques et aux grandes vacances, les pavés seront lavés à grande eau et désinfectés au carbonate de potasse ou cristaux... »

Les couloirs, escaliers et vestibules seront balayés tous les matins et « ce service de propreté se fera toujours avec le moins de poussière possible (recommandation reprise à la fin de ce document, approuvé par l'inspecteur primaire)... le préau sera balayé et arrosé une fois par semaine en hiver, deux fois en été...les cabinets d'aisance seront tenus dans un état constant de propreté, balayés et arrosés deux fois par jour... la cour sera toujours propre et débarrassée des herbes, des papiers ou des débris de toutes sortes qui pourraient la souiller... »

Bien sûr, dès l'apparition des premiers froids et sur l'avis de la directrice, le préposé au service s'occupera du chauffage : *« tous les soirs, il nettoiera les poêles, les garnira et emplira les caissons de charbon pour le lendemain ».*



Plan de construction du préau couvert, flanqué des « privés »
AD Gard, 2 O 1953

Plusieurs votes de crédits en conseil municipal témoignent de l'entretien du matériel : achat des poêles en 1881, réparation de ces mêmes poêles en 1894, avec renouvellement du mobilier de l'école (pour 1900 F) dix ans plus tard, réparations sans précisions en 1895... bref, la vie de ce bâtiment suit tranquillement son cours, sans trace de grand changement jusqu'en 1905.

Cette année-là, l'application des lois sur la séparation des Églises et de l'État provoque la fermeture du couvent des Ursulines, amenant 40 à 50 élèves supplémentaires à l'école de filles.

D'autre part, il n'y a pas de Cours Supérieur pour les filles, ce qui les met en état d'infériorité par rapport aux garçons, qui ont leur " Cours Complémentaire d'Instruction Primaire Supérieur " ¹⁵ depuis presque 20 ans !

En séance du 19 avril 1905, le Conseil « *prie monsieur le Préfet de vouloir bien créer une quatrième classe à l'école de filles et d'organiser un cours supérieur à ladite école.* »

Après une deuxième demande en février 1906 (le nombre d'élèves peut progresser jusqu'à 150), le Conseil décide, lors de la séance du 12 décembre, la création d'une 4^{ème} classe au compte de la ville, et vote un budget de 1050 F pour le traitement de la nouvelle maîtresse, au titre de l'année 1907.

Le 27 juin 1908, la nouvelle équipe municipale, tout en considérant que quatre institutrices sont indispensables pour enseigner 150 élèves, dénonce cette situation anormale qui grève le budget de la commune, et « *émet le vœu que l'administration académique titularise le poste de 3^{ème} adjointe, et que cette dernière soit payée par l'état à partir de la rentrée d'octobre* », vœu réalisé par arrêté du 18 septembre 1908. (C'est seulement le

¹⁵ Cette classe peut préparer les élèves ayant le Certificat d'Études aux examens des Postes, au Brevet Simple, au concours d'admission à l'École Normale, etc....

15 avril 1922 que cette classe deviendra Cours Complémentaire.)

Un autre changement important est envisagé en 1905: l'adduction d'eau aux écoles ! Mais malgré le crédit voté le 24 mai, le Conseil ajourne le projet le 8 septembre, « *afin de s'assurer que les ressources le permettent.* »

Évidemment, les deux autres écoles publiques ont évolué depuis 1874, ce qui aura des conséquences sur notre bâtiment.

Le 20 octobre 1898, la nouvelle école de garçons a été inaugurée sur l'Esplanade. Elle ressemblait beaucoup à l'actuel "ancien collège", mais n'avait pas d'étage.

Quant à l'école maternelle, installée dans l'ancienne "maison d'Urre", 14 rue Taillade (beaucoup plus tard, les Bains-Douches occuperont l'immeuble), elle est devenue si insalubre que dès 1905, l'inspectrice des Écoles Maternelles demande des travaux ou une nouvelle construction.

Les années passent, et la 1^{ère} guerre mondiale, qui ne modifient pas l'aspect de l'école de filles, sauf à la dégrader, aidées en cela par la crue catastrophique du Vidourle en 1907.

LES PÉRIPÉTIES DE LA RÉNOVATION

Le 3 décembre 1921, mis par l'administration « *dans l'obligation d'affecter un autre local pour l'école maternelle* », et considérant que « *l'immeuble affecté aux écoles de filles est insuf-fisant et insalubre* », le Conseil décide à l'unanimité « *la création d'un groupe scolaire de jeunes filles avec école maternelle* ».

Ainsi sont décidées la transformation de l'école de filles (la vieille propriété Comert) en école maternelle, et la construction d'une nouvelle école de filles.

Mais les délais administratifs sont longs, le choix entre les diverses propositions traîne, la recherche des terrains donne lieu à

deux enquêtes publiques, et les questions d'hygiène et d'assainissement de la ville vont venir concurrencer ces projets.

Le 11 septembre 1925, le Conseil, à l'unanimité, « *estime qu'il y a lieu d'accorder la priorité au projet d'adduction d'eau qui présente un caractère d'extrême urgence, tout en prenant l'engagement de rechercher un local plus salubre pour y aménager provisoirement des écoles maternelles* » ...

Malgré le changement de maire après la démission de Louis Bernaras, le Conseil, réuni le 29 juin 1926, décide le retrait des deux projets.

L'école de filles restera donc en l'état.

Le Cours Complémentaire a du succès. On y enseigne les sciences physiques et naturelles ; le Conseil vote un crédit de 2000 F pour acheter du matériel et une armoire,¹⁶ et accorde une subvention de 100 F pour des cours de sténodactylo.¹⁷ Le nombre d'élèves va croissant, et en 1930, il faut envisager la création d'une 5^{ème} classe.

Mais où la loger ? Le Cours Complémentaire ira rue Taillade, dans le local désaffecté depuis que les petits ont déménagé dans la nouvelle école maternelle, rue Général Bruyère.

Cette solution ne peut être que provisoire, car un bâtiment insalubre pour des tout-petits le reste pour des grandes filles, et plusieurs lettres du préfet et de l'Inspecteur académique du Gard poussent à « *un nouvel aménagement de l'école de filles, voire à la construction d'une nouvelle école dans des salles vastes et bien éclairées, et pour un Cours Complémentaire sérieusement développé et orienté vers un enseignement ménager et commercial.* »

¹⁶ Délibération du Conseil municipal du 9 novembre 1927

¹⁷ Délibération du Conseil municipal du 21 novembre 1929

Le 5 mars 1931, le Conseil vote le principe de la rénovation de l'école de filles. Il vote aussi des indemnités de logement pour les institutrices qui ne peuvent plus y habiter. ¹⁸

Le 4 septembre suivant, il approuve le projet de transformation présenté par Mr Floutier, architecte à Nîmes, et demande à « *Mr le Ministre de l'Instruction Publique de lui allouer une subvention la plus élevée possible sur le montant de ce devis, qui s'élève à la somme de 517.000 frs.* »

Pendant que les questions administratives suivent leur cours, la Rue des Écoles (anciennement Rue des Amoureux, elle a déjà changé de nom après la construction de l'école de garçons) devient la Rue Eugène Rouché,¹⁹ fêtant ainsi le centenaire du mathématicien né à Sommières le 18 août 1832, polytechnicien et membre de l'Institut de France, académie des sciences.

La rentrée de 1932 voit le transfert de la cinquième classe, celle de la rue Taillade, dans deux pièces de son appartement (à l'étage de l'ancienne "Maison Comert"), que la nouvelle directrice de l'école accepte de céder ; il suffira de supprimer une cloison et de blanchir les murs. « *Cette heureuse solution simplifiera le fonctionnement des écoles de filles, en attendant la construction des nouvelles écoles.* »²⁰

Les filles de notre ville vont-elles enfin avoir leur école aux salles « vastes et bien éclairées » ? Hélas, l'inondation du 27 septembre 1933 met fin à cet espoir ! L'eau est montée de 2m dans les classes, (3m40 au-dessus du niveau de la cour), et l'école est dispersée dans 4 locaux mis à disposition par des particuliers.

¹⁸ Lors de la même séance, le Conseil décide que l'école maternelle publique de Sommières portera à l'avenir le nom de « École Maternelle Jules Ferry » (pour le centenaire de sa naissance)

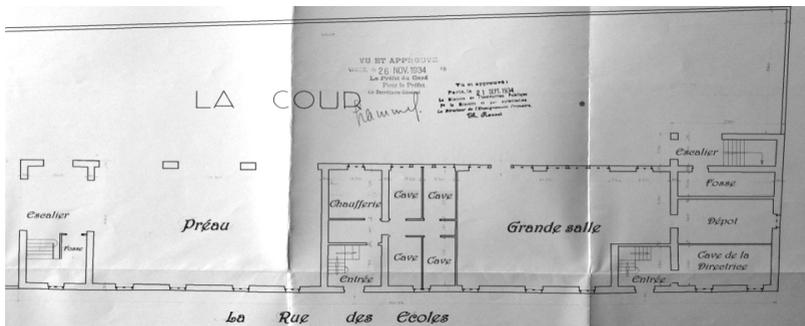
¹⁹ Délibération du Conseil municipal du 16 septembre 1932

²⁰ Délibération du Conseil municipal du 7 octobre 1932

« Il résulte de cette calamité que le projet primitif de construction... devra être modifié, à seule fin de parer aux graves inconvénients constatés à la suite des inondations, sur lesquelles on n'avait pas compté. »

Lors de cette séance du 15 décembre 1933, le Conseil approuve les plans, dessins, devis estimatif et cahier des charges²¹ modifiés présentés par l'architecte.

« Le niveau du plancher des classes est élevé de 4 mètres au-dessus du niveau extérieur. Le rez-de-chaussée ainsi formé servira de préau couvert. Il comprendra également une grande salle cimentée pouvant être affectée à des cours de dessin, cours ménagers ou salle de projections ou de conférences. Les diverses caves du personnel enseignant, ainsi que la cave du chauffage central...se trouvent situées également au rez-de-chaussée.



Le rez-de-chaussée
AD Gard 2 O 1954

²¹ AC Sommières / 1 M 7

« 1^{er} ETAGE – CLASSES »

La disposition adoptée est ...celle prévue au projet de 1931. ²² *Il est prévu 5 classes.*

1^{ère} Division enfants de 6 à 7 ans 1 classe de 44 élèves

2^{ème} Division enfants de 7 à 9 ans 1 classe de 40 élèves

3^{ème} Division enfants de 9 à 11 ans 1 classe de 40 élèves

4^{ème} Division enfants de 11 à 13 ans 1 classe de 40 élèves

5^{ème} Division enfants de 13 à 18 ans 1 classe de 32 élèves

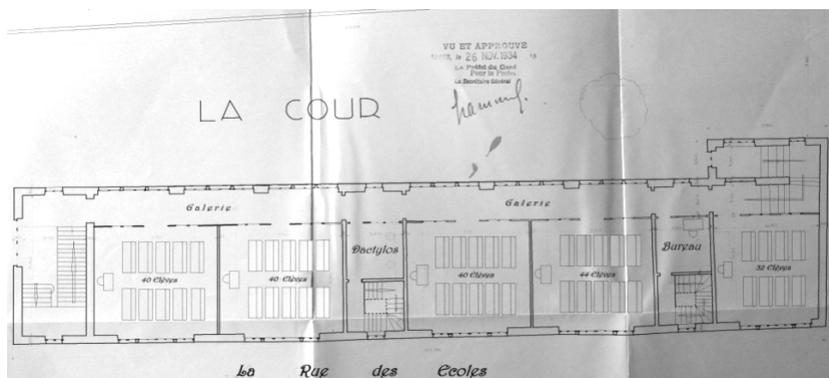
Soit au total 196 élèves

En outre, il est prévu :

1°) une galerie desservant chaque classe et dans laquelle se trouveront les porte-manteaux.

2°) un bureau pour la directrice lui permettant de recevoir les parents des élèves.

3°) une petite salle d'étude de dactylographie. » ²³

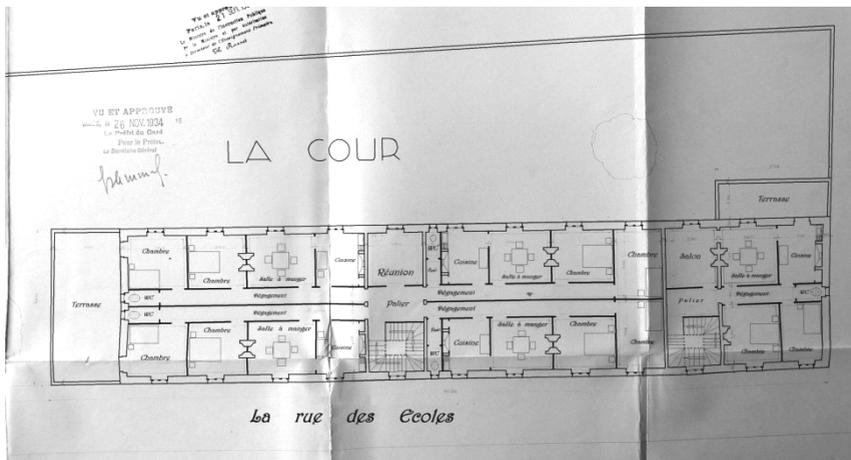


Les classes au 1^{er} étage
AD Gard, 2 O 1954

²² Le plan porte donc encore la dénomination de « Rue des Écoles »

²³ Extrait du cahier des charges. AC Sommières 1M4

L'étage supérieur est affecté aux quatre logements des institutrices qui auront un accès direct par la rue Rouché, desservis par un escalier commun. Ils comprennent 4 pièces avec WC. Celui de la directrice, au même étage mais à l'extrémité nord du bâtiment, possède une entrée particulière par la rue Rouché. Il est composé de 5 pièces : salon, salle à manger, cuisine et deux chambres, avec un WC ; chaque logement se voit attribuer une cave, et bénéficie du chauffage central alimenté par la chaudière de l'école ; cela donnera lieu, dès décembre 1935, à une demande de « *restitution des frais de charbon* », réévaluée chaque année.



Les appartements de fonction au 2^{ème} étage
AD Gard, 2 O 1954

Inauguré le 29 septembre 1935, le bâtiment a une structure que nous connaissons bien. Jusqu'à nos jours, il n'a subi que des ajouts ou des transformations ; plus rien n'a été rasé.

UNE ÉCOLE EN EXPANSION

En février 1936 intervient la première modification : le Dr Poussigues, médecin-inspecteur, toujours soucieux de réduire la poussière, demande le cimentage du préau « *si le reliquat du projet de construction le permet* », mais le Conseil refuse « *l'achat d'un aspirateur à poussières, son emploi n'ayant jamais donné satisfaction à ceux qui en font usage.* »

Dès 1937, une 2^{ème} classe de Cours Complémentaire est nécessaire dans chaque école, mais la commune n'a pas les moyens de créer deux postes ; c'est à elle, en effet, qu'incombe la rémunération des maîtres de ces Cours.

Le sujet est encore à l'ordre du jour le 4 mars 1938, et le Conseil « *ne s'oppose pas à la création immédiate d'une 2^{ème} classe de Cours Complémentaire à l'École de Filles... dont la maîtresse serait chargée de 10 heures d'enseignement au C.C. de garçons.* »

Cette classe a été installée dans la grande salle dite “de réunion”, car on ne trouve aucune trace de modification du lieu.

Cependant, la guerre « *a occasionné des dégâts importants dans les différentes écoles* », et à la rentrée 1944, celle de garçons, qui a été occupée par les troupes allemandes, est provisoirement inutilisable. Les classes fonctionneront toutes à l'École de Filles, le matin pour les filles, l'après-midi pour les garçons.

Puis M^{elle} Mialet, directrice de l'école de filles, veut annexer au Cours Complémentaire une section commerciale, et sollicite une subvention de 10 000 F pour le professeur de sténodactylographie qui vient de Montpellier durant les dix mois scolaires. Le 26 octobre 1944, « *Le conseil... considérant que la*

création de ce cours permettrait de fournir aux industriels et commerçants locaux, des employées convenablement formées, dont la qualité des services pourrait être garantie aux employeurs, donne son accord de principe... et invite... les directeur et directrice des Cours Complémentaires... à créer un cours mixte » pour « éviter l'octroi d'une subvention du même ordre au cas où Mr Barral, directeur du C.C, en faisait ultérieurement la demande. »

En consultant le budget prévisionnel pour 1947, on constate que le cours est assuré : location de machine à écrire, subvention au professeur ...

4	Salaires des gens de service	128561
5	Indemnités Professeur Cours Complémentaires	400
7	Subvention pour location machine à écrire	2000
8	Gratification pour classes de vacances	5000
12	Chauffage des classes	115000
13	Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	30000
15	Fournitures aux élèves	125000
17	Prix Emile Zola	125
18	Prix Eugène Rolland	230
19	Subvention Office cinéma éducatif	200
20	Subvention cours steno-dactyle	10000
21	Subvention ouvroir Ecole Maternelle Jules Ferry	1000

Registre des délibérations, 27 décembre 1946

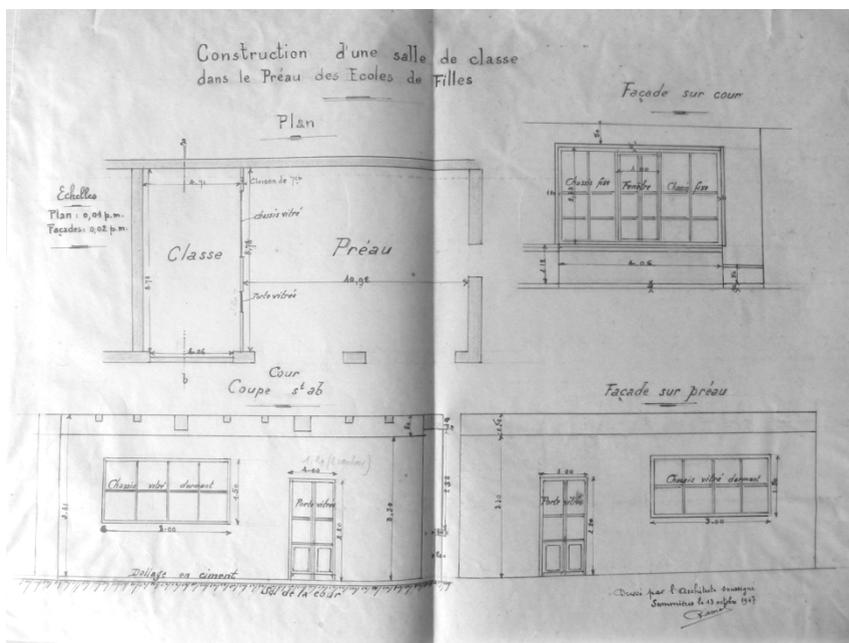
Par délibération du 11 décembre 1944, le préfet approuve la gémation des 4 classes de Cours Complémentaire de Sommières ; les programmes enseignés aux filles sont en effet les mêmes que ceux destinés aux garçons depuis 1925.²⁴

Il y aura une classe pour chaque année du programme.

²⁴ Dans les années 1950, Mme Mouraret, directrice de l'École de filles, mettra fin à cette "mixité"

Et voilà qu'en juin 1947, M^{elle} Mialet, toujours directrice, demande au Conseil « *le partage par une cloison mobile en bois, de la salle du rez-de-chaussée, ceci en vue d'obtenir deux salles de classe ; la première serait une salle de classe permanente (plus facile à chauffer), la deuxième servirait pour les cours d'anglais, d'Enseignement ménager et de sténodactylographie.* »

Malgré les précautions prises précédemment pour garder les élèves à l'abri des crues, on envisage pour la première fois une classe permanente à la merci du Vidourle.



Plan établi le 13 octobre 1947
AC Sommières 1M7

Après consultations de l'architecte, Mr Ramel, il ressort que « *la solution la plus équitable est la suivante : amputer le*

préau couvert de la travée nord pour construire la classe, ce qui aura l'avantage de laisser en l'état la salle dite "de réunion... Les travaux sont en cours et activement poussés à seule fin que cette nouvelle classe soit utilisée dès la rentrée de janvier... un chauffage électrique sera envisagé, en attendant l'installation du chauffage central... »²⁵.

Le nombre d'élèves, en particulier aux Cours Complémentaires, augmente, les créations de postes se succèdent à l'école de garçons entre 1950 et 1955, et il faut bientôt prévoir un nouvel espace à l'école de filles. Mais « *les projets d'agrandissements de nos écoles ont, sur la liste départementale des constructions scolaires, un classement tel qu'il ne faut pas envisager leur réalisation avant plusieurs années.* »²⁶

On prendra donc sur la salle dite "de réunion" l'espace nécessaire, contigu aux caves.

L'école compte donc maintenant sept salles de classe, dont trois accueillent le Cours Complémentaire. Hors temps scolaire, on y dispense aussi des cours d'enseignement ménager qui, à cause de l'effectif croissant, seront relogés à partir de 1956 dans un local plus grand, loué par la municipalité, 5 Place du Marché.

Le nombre d'élèves augmente toujours ; elles viennent des écoles primaires de tous les villages alentour.

²⁵ Délibération de L'assemblée Municipale du 10 décembre 1947

Pour la petite histoire, lors du changement de la chaudière en 1949, l'achat des radiateurs de la nouvelle classe du rez-de-chaussée est encore repoussé faute de moyens. Il faut attendre le 14 décembre 1952 pour que soit lue au Conseil une lettre de la directrice du Cours Complémentaire de l'école de filles, se plaignant de la mauvaise répartition de la chaleur, ce qui aboutira à l'achat, pour environ 70 000 F, d'un "circulateur".

²⁶ Déclaration du maire au Conseil Municipal du 18 août 1955

Au mois de juin 1956 est demandée la création d'une 4^{ème} classe de Cours Complémentaire (c'est la 8^{ème} de l'école), suivie d'un 5^{ème} poste, toujours de C.C., pour la rentrée de 1958.

Et le 27 mai 1958 : « *Le maire informe le conseil qu'en raison de l'accroissement des effectifs, il ne sera plus possible de recevoir tous les élèves lors de la rentrée scolaire d'Octobre prochain. Il invite ses collègues à se prononcer sur l'éventuelle création d'une nouvelle classe.*

Le Conseil

sollicite la création d'un 10^{ème} poste à l'École de Filles (9^{ème} emploi d'adjointe et 6^{ème} emploi de C.C.) »

On ne trouve dans les archives de Sommières aucune trace de construction depuis 1955 ; pourtant, l'évaluation des dégâts de la crue de 1958 nous apprend qu'il faut, entre autres, repeindre les murs de « *4 classes, 1 laboratoire et 1 vestiaire* », donc sans doute situés au rez-de-chaussée ! Des témoignages d'anciennes élèves indiquent aussi que la salle au fond de la cour, perpendiculaire au bâtiment principal, existait avant la rentrée de 1958.

Madame Coulé y donne un cours d'"hygiène alimentaire", la classe de 4^{ème} prépare et mange un repas une fois par semaine.

En 1959, la construction d'une salle de classe supplémentaire est à l'ordre du jour ; le 16 janvier, le Conseil « *étudie la question* » : c'est un budget de plus d'un million de francs !

En revanche, il décide le jour même « *la mise au tout à l'égout de l'école de filles, suite à l'état défectueux et au mauvais fonctionnement de la fosse septique.* »

L'école continue à se moderniser avec un 7^{ème} poste de Cours Complémentaire à la rentrée de 1959, et l'installation, demandée depuis janvier 1958, du téléphone !

Un projet de classe au-dessus « *de la classe existante au fond de la cour* » est présenté au Conseil le 28 septembre 1962 : il restera sans suite et sera remplacé dès janvier 1963 par celui de construire deux classes sur préau, avec « *prévision de surélévation dans une période plus éloignée.* »²⁷

Les plans et devis sont adoptés le 15 juin, et le 19 juillet, le préfet accorde une dérogation au règlement d'urbanisme qui interdit la construction d'un immeuble d'une hauteur supérieure à la largeur de la rue.

Les classes n'étant pas encore construites et pour accueillir toutes les élèves à la rentrée 63, le Conseil décide « *le cloisonnement de la salle de sciences de l'école de garçons, ce qui donnera 2 classes supplémentaires qui permettront de libérer les 2 classes préfabriquées, lesquelles seront occupées par 2 classes de l'école de filles.* »

Il vote aussi un emprunt de 100 000 F.²⁸

Les classes sont prêtes dès 1964, et de ce jour, la structure du bâtiment restera inchangée. La photo (page suivante) montre le bâtiment aujourd'hui : Les fenêtres sur la cour entre les poteaux du préau, et celle de la rue Abbé Fabre n'y étaient pas encore (elles datent de l'aménagement en école maternelle), l'entrée de la cour était en bordure de la rue.

UNE ÉCOLE VRAIMENT MIXTE

C'est dans les années soixante que les Cours Complémentaires vont devenir progressivement des Collèges d'Enseignement

²⁷ Lettre de Mr Campobadal, entrepreneur de maçonnerie, du 30 janvier 1963.
AC Sommières, 4M4

²⁸ Délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 1963



Les deux classes sur préau, prévues dès 1963.
(Photo M. Farjon)

Général (CEG), avec pour conséquence que « *l'État subventionne jusqu'à 65% des diverses dépenses de fonctionnement de l'externat* »

Cette disposition, susceptible d'alléger considérablement le budget des communes, intéresse grandement le Conseil, et le "CEG de garçons" est cité dès la séance du 10 mars 1962.

En 1967, plutôt que de créer d'autres classes, l'Inspecteur d'Académie demande la gémination des CEG de filles et de garçons (puisque celle de 1944 a été annulée quelques années plus tôt), et le transfert de toutes les classes à l'école de l'esplanade.

Des salles sont libérées rue Abbé Fabre, et l'école est

rendue aux « petites » filles.

Pas pour longtemps puisqu'à la rentrée 1971, « *filles et garçons seront mélangés dans chaque classe primaire en fonction de leur niveau scolaire* ». "L'école de filles", rue Abbé Fabre, reçoit les élèves, garçons et filles, des petites classes, tandis que les plus grands vont dans les locaux de "l'école de garçons", sur l'esplanade.

Le 24 janvier 1972, le maire annonce au Conseil plusieurs mauvaises nouvelles : L'Inspecteur d'Académie lui a confirmé « *le peu d'espoir de voir construire en 1972 les 8 classes primaires et les 3 classes maternelles prévues depuis plusieurs années. Les crédits disponibles sont actuellement presque exclusivement réservés aux constructions scolaires dans les ZUP des grandes villes... Par suite de la diminution des effectifs à l'école de filles,* » une « *classe primaire sera supprimée à la rentrée 1972, ... 110 élèves ne permettant pas de garder 6 classes...* »

Ce même jour, le Conseil finalise l'achat de "l'immeuble Tardres", contigu à la cour, avec le projet d'installer une cantine scolaire dans la vaste salle du rez-de-chaussée qui pourra communiquer avec l'école de filles.

Cependant, on poursuit la modernisation des locaux, avec remplacement de la chaudière à charbon par une au mazout, et extension du système dans toutes les classes. Le 24 novembre, il ne reste plus aucun poêle dans l'école de filles.

C'est le 3 avril 1974 que cette appellation va définitivement disparaître ! L'Inspecteur d'Académie approuve la délibération du 22 mars courant par laquelle le Conseil décide la transformation des écoles en 2 écoles mixtes, chacune recevant les élèves du CP au CM2, 1 classe par niveau ; la répartition des élèves se fera en fonction de l'ordre alphabétique des noms, et selon les effectifs.

L'école de filles devient l'école mixte II : l'EM II.

Le 16 octobre 1975 sont mentionnés d'importants travaux aux écoles, sans précision. Peut-être l'aménagement de salles, car *« en raison de la multiplicité et de la fréquence des permanences des divers organismes officiels dans l'unique salle disponible de la mairie »*, le Conseil Municipal (après accord de l'I.A.) fera aménager 2 salles au rez-de-chaussée de l'école mixte II.

« Après ouverture d'une porte Rue Eugène Rouché, les locaux de ces permanences deviendront indépendants de ceux de l'école. »

Pendant quelques années les effectifs restent stationnaires, pourtant, l'Inspecteur Départemental fait part de son intention de fermer encore une classe, sur les cinq restant à l'EM II, à la rentrée 1979, car il manque 6 élèves pour atteindre le minimum de 116 prévu.

« Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'élève contre cette mesure qui... porterait à notre commune un mauvais coup supplémentaire.

Elle apparaîtrait à tout le moins comme injuste en considération des efforts du chef-lieu de canton dans l'accueil des élèves des communes limitrophes, et injustifiée en regard des projets d'urbanisation à court terme sur la rive droite (lotissement communal 43 lots, lotissement Bousquery 129 lots dont 27 pour la première tranche) ...

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le préfet du Gard de bien vouloir user de sa haute autorité pour faire réexaminer cette proposition en tenant compte plus du facteur psychologique et humain que de la stricte application de la circulaire ministérielle n°43. »²⁹

Le Conseil obtiendra gain de cause, et l'EM II gardera ses

²⁹ Délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 1979

5 classes.

Dans ce vaste bâtiment où plusieurs salles sont déjà dévolues à des activités autres que scolaires, les habitations du 2^{ème} étage sont peu à peu désertées par les enseignants, soit qu'ils partent volontairement, soit que, devenant "professeurs des écoles", ils n'aient plus droit à un logement de fonction.

Le 14 février 1980, le Conseil décide donc la location à bail à Mr et Mme M... d'un logement communal sis Rue Eugène Rouché, pour 650 f de loyer mensuel. C'est la première mention d'une location d'un des appartements situés au-dessus de l'EM II. D'autres suivront régulièrement.

En 2014, les cinq appartements sont encore loués.

De plus en plus d'enfants fréquentent la cantine scolaire, installée depuis de nombreuses années dans "la salle Garanel", dont la surveillance est assurée depuis 1978 par les maîtres des écoles élémentaires. Le repas coûte 8F, majorés de 0,25F pour les enfants venus de l'extérieur, pour couvrir les frais de surveillance, pris en charge par la commune pour les sommiérois.

30

À partir de septembre 1983, une cantine spécifique pour les élèves de la maternelle fonctionne dans la salle du fond de la cour. Trois postes d'agents à temps partiel (2h1/2 par jour ouvrable), sont créés : il faut assurer les trajets depuis la rue Général Bruyère et l'accompagnement des repas.

Le 29 mars 86, le Conseil autorise le " Syndicat de transport et de restauration du collège" à construire dans les locaux du collège (qui sont un bâtiment communal de Sommières) une cuisine et une salle de restauration. Promises pour le mois de mars 1986, elles seront mises en service à la

³⁰ Délibération du Conseil Municipal du 30 août 1978

rentrée suivante. La salle Garanel devient alors la salle de restauration des enfants de la maternelle, libérant la pièce du fond de la cour.

UNE CONVERSION RÉUSSIE

Depuis de nombreuses années, l'école maternelle est à l'étroit dans son local de la rue Général bruyère. À la rentrée 83, la classe des grands a été installée dans la salle située à gauche de l'escalier principal, au rez-de-chaussée de l'école mixte II, prélude à un nouveau changement.

Elle y est encore lorsque le Bulletin municipal du 1^{er} semestre 1987 rend compte des préoccupations de la ville. (Voir page suivante)

Le même bulletin signale que « *la somme de 470 000 F a été incluse au budget 1987 pour la première tranche des travaux, (aménagement de l'EM I)* », rue Condamine.

L'inauguration des nouvelles classes réalisées par la commune a lieu le vendredi 18 septembre 1987, libérant « *les locaux de l'ancienne EM II, rue Abbé Fabre, qui vont être totalement transformés pour accueillir la Maternelle, et dans lesquels fonctionne depuis la rentrée, une garderie municipale gratuite... ouverte aux enfants de deux ans révolus qui n'ont pu être admis à l'école maternelle... Une petite salle de jeux, claire et*

bien aménagée, des mini-sanitaires adaptés, un coin repas agréable, la cantine à proximité... tout a été conçu pour le bien-être de nos tout-petits... » lisons-nous dans le bulletin municipal N° 16 du 2^{ème} semestre 1987.

Les modifications de l'école de la rue Abbé Fabre portent sur plusieurs points :

- La transformation du "préau" existant en "salle d'accueil",

«L'AVENIR EDUCATIF DES ENFANTS DE SOMMIERES»
avec pose de menuiseries en alu blanc en façade sur les poteaux

A la rentrée 1986, une trentaine d'enfants n'avaient pu être admis à l'école maternelle Jules Ferry par faute de places et d'un poste d'enseignant supplémentaire.

La commune s'engageant à fournir un local il avait été demandé à l'Education Nationale le poste indispensable pour régler la question.

Malheureusement celui-ci n'avait pu être attribué malgré plusieurs réunions tenues avec, notamment, monsieur l'Inspecteur Primaire.

C'est alors que le principe de la restructuration de tout l'ensemble éducatif dépendant de la Mairie pour l'aspect investissement (à savoir primaire et maternelle) fut évoqué et décidé par le Conseil Municipal.

Cette restructuration prévoit :

1) Le regroupement de tout le primaire (Ecoles mixtes I et II) à l'école mixte I rue Condamine dont les locaux ne sont pas occupés en totalité et ou d'autres vont être construits.

2) L'installation de l'école maternelle, inadaptée et insuffisante dans ses bâtiments actuels, aux lieu et place de l'Ecole mixte II, rue Abbé Fabre qui laissera vacants ses locaux par suite de sa fusion avec l'Ecole mixte I.

3) La création d'une halte-garderie dont l'absence fait grandement défaut à Sommières pourrait alors être envisagée dans une partie des locaux de l'actuelle école maternelle.

Ces perspectives ont été envisagées lors de réunions tenues avec M. l'Inspecteur Primaire, les enseignants, les parents d'élèves et la municipalité.

Un consensus ayant été dégagé, la question a été soumise au Conseil Municipal qui, en sa séance du 30 Janvier 1987, a adopté à l'unanimité l'orientation prévue, choisi M. Jean-Jacques Brieu, architecte à Sommières, pour effectuer les premières études et mener à bien ce projet, et désigné un groupe de travail.



Extrait du bulletin municipal N° 15, 1^{er} semestre 1987

Les fenêtres de la nouvelle salle d'accueil, ouvertes Rue Abbé Fabre et à l'angle de la Rue Eugène Rouché, sur laquelle donne une troisième fenêtre.
(Photo M Farjon)

existants, et ouverture de fenêtres sur les rues.

- La démolition des toilettes extérieures, remplacées par des WC à chaque étage, adaptés à la taille des futurs élèves ; ceux du rez-de-chaussée sont également accessibles depuis la cour.

- La démolition de cloisons séparant les anciennes salles, créant des classes vastes.

- La création des espaces triangulaires vitrés qui agrandissent et éclairent les salles du bas.

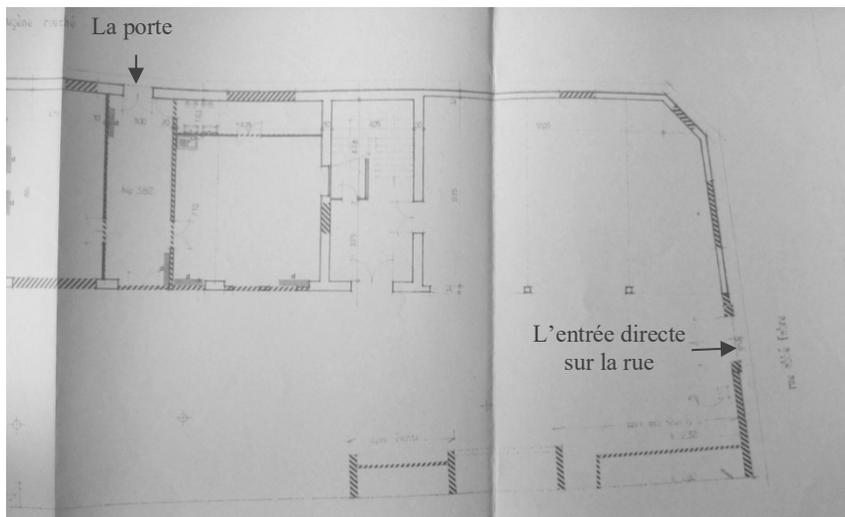
- Le déplacement du portail d'entrée, créant le renforcement encore visible aujourd'hui.
- La condamnation de la porte créée en 1975, Rue Rouché, pour permettre l'accès séparé aux "salles de permanence des organismes officiels".



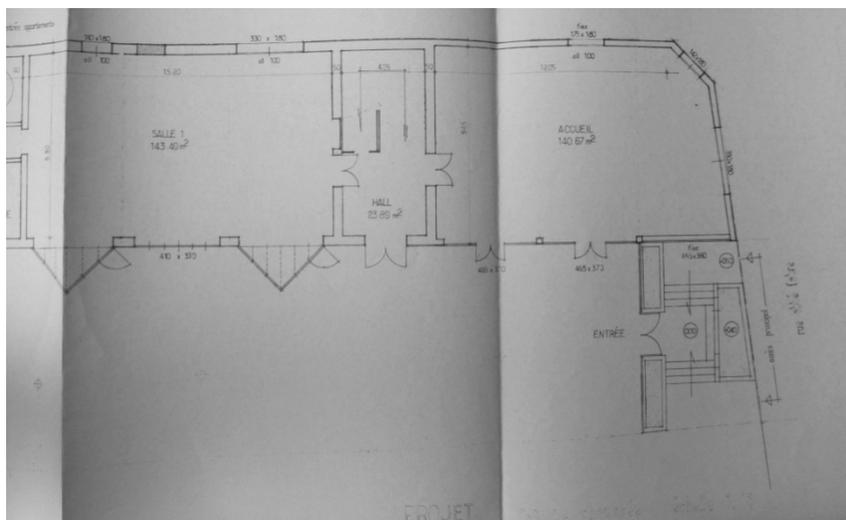
La porte murée.
Photo M. Farjon

Un courrier de l'architecte, Mr Brieu, annonce le chantier terminé au 30 octobre, et le bulletin de Sommières Info N°18 du 2^{ème} semestre 1988, rend compte de l'inauguration, le 16 septembre, de la nouvelle École Maternelle Jules Ferry.

Dans les 4 classes surchargées, une vingtaine d'enfants d'âge scolaire ne trouvent pas de place. La garderie municipale fonctionne donc une année de plus, dans le local de la rue Général Bruyère.



En haut, le rez-de-chaussée existant ; en bas, le plan prévu.



Permis de construire déposé le 17 mai 1988
AC Sommières, 40 W 05



Pendant les travaux :

Les deux baies du fond seront celles d'une seule classe, précédée par le local des toilettes ; le compresseur se trouve à hauteur de la première classe ; la porte du « local technique » sera dissimulée par un carré d'arbustes.

Photo collection A. Jeanjean

Une 5^{ème} classe est ouverte à la rentrée 89, portant à 150 le nombre d'élèves accueillis,³¹ et pourtant, en septembre 92, l'école maternelle Jules Ferry doit à nouveau refuser une vingtaine d'enfants de 2 ans.

Cette situation amène le Conseil Municipal à adopter le projet « *d'une crèche halte-garderie (jusqu'à 3 ans) si la situation financière et les subventions permettent, en 1995 ou plus tard, de construire un bâtiment supplémentaire à la Saussinette.*³²

³¹Sommières Info N°22

³² Délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 1992

Une garderie périscolaire gratuite fonctionne déjà à l'école maternelle les mercredis et pendant les petites vacances. Par la même délibération, le Conseil décide un « *centre de loisirs maternel ou jardin d'enfants (enfants de 2 à 3 ans), dans les locaux de l'école maternelle, les mercredis et vacances scolaires sous la direction d'une éducatrice jeunes enfants (emploi à créer). Accueil payant.* »

Le 29 septembre 1994, le Conseil décide :

- La mise en location de 2 appartements récemment rénovés situés 2 Rue Eugène Rouché : un studio et un F4, anciens logements d'adjoints au-dessus des classes

- La vente pour 320 000 F de la Maison Tardres, achetée en 1972 et qui a abrité la cantine scolaire, à l'exception de la salle Garanel, et d'un passage en copropriété y permettant l'accès.

Mais en janvier 1998, « *cette salle n'ayant depuis lors jamais été utilisée pour des activités publiques nécessitant ce passage, (le Conseil a) décidé de modifier son affectation et de la rattacher à l'usage exclusif de l'école maternelle* ».

En conséquence, la municipalité abandonne la copropriété du passage d'accès, et cède une partie de la salle Garanel ; en contrepartie, le bénéficiaire s'engage à réaliser les travaux : réfection de la toiture qui surplombe la salle, réalisation du mur cloisonnant la salle, réouverture de la porte d'accès depuis la cour de l'école maternelle.

Celle-ci dispose désormais d'un vaste local qui permet le remisage du matériel non-utilisé, accessible par un escalier en dur ; on le voit à droite sur la photo.

Mais trop dangereux dans une cour de maternelle, il est rapidement remplacé par large escabeau de bois amovible, rendant un peu acrobatique l'accès à la « réserve ».



Photo collection A. Jeanjean

Dans le cadre du “programme quinquennal en faveur de la sécurité dans les établissements d’enseignement élémentaire du premier degré”, des travaux sont prévus en 1998, pour un montant estimé à 42 640F ; pour y faire face, le Conseil décide de solliciter l’aide de l’état et s’engage à réaliser les travaux dès l’obtention de la subvention.

Peut-être est-ce à cette occasion que sont installées les signalisations lumineuses au-dessus des portes indiquant les “ISSUES DE SECOURS”, et l’alarme sonore d’incendie.

La création d’une 6^{ème} classe est toujours en attente, car l’école n’a pas de local pour l’accueillir ; on parle d’en construire une nouvelle (peut-être sur la rive droite), ou plus probablement de transformer la salle d’évolutions.

La délibération du Conseil du 29 juin 2001 relate :

« La Ville de SOMMIERES a obtenu un nouveau poste d'enseignant pour la rentrée scolaire 2001.

Il est nécessaire aujourd'hui de passer une convention avec la Communauté De Communes du Pays de Sommières pour que l'accueil de la classe maternelle (enfants âgés de 2 ans ½ à 3 ans), dont il aura la responsabilité, puisse se faire dans les locaux du Centre de Loisirs de la Saussinette.

Cet accueil sera provisoire et à titre gratuit, le temps que de nouveaux locaux scolaires soient aménagés...»

Une fois encore, cette école ne dispose pas d'assez de locaux pour toutes ses classes ! Et l'une d'elles fonctionne presque en autonomie pendant l'année scolaire 2001-2002 ; en revanche, elle profite du superbe parc de la Saussinette !

L'année suivante s'annonce identique : toujours pas de nouvelle école, ni même de nouvelle classe.

PLUS D'ÉCOLE DANS L'ANCIENNE MAISON COMERT.

Mais une fois encore, le Vidourle va bouleverser tous les projets : les 8 et 9 septembre, il envahit la ville.

Le rez-de-chaussée est sous l'eau, les faux plafonds s'effondrent, le matériel est emporté...

Les classes seront à nouveau dispersées : trois à la Saussinette, trois dans la salle de sport et la « cantine » de l'espace Lawrence Durrell, les récréations ayant pour cadre une petite partie du parking, délimité par du « grillage à poules ».

Le bâtiment est déserté pendant plusieurs années mais pas abandonné pour autant ; ses beaux espaces serviront de nouveau :

Dûment réaménagé, le premier étage abrite aujourd'hui les bureaux de la Police Municipale depuis 2007, le Centre

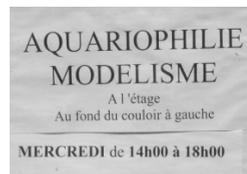
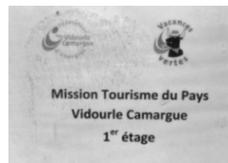
Médico-social qui tient des permanences depuis avril 2011, la Mission tourisme du Pays Vidourle-Camargue qui a pris possession de l'ancienne bibliothèque de la maternelle en juillet 2012.

Les Clubs d'Aquariophilie et de Modélisme sont également installés à l'étage, tandis que l'Espace Jeunes occupe l'ancienne cantine, au fond de la cour, depuis septembre 2010.

À la même date, la Ludothèque a été aménagée dans ce qui était la salle d'évolutions.

Au rez-de-chaussée se côtoient le Comité de Jumelage Sommières-Callosa de Segura, établi en avril 2009, et le Secours Populaire ; installé à l'étage en 2006, celui-ci a déménagé pour céder la place au Centre Médico-social.

La manutention en a été facilitée !



L'École Maternelle Jules Ferry n'est plus.
Place à l'Espace Jules Ferry !

SOURCES

Loi Falloux : www.dcalin.fr/textoff/loi_falloux.html

Lois Jules Ferry : www.senat.fr/evenement/archives/D42/mars1882

Archives Départementales du gard

Archives Communales de Sommières

Remerciements à Mmes Basmadjian Nadine, Fournout Colette, Valat Régine, Pitt Jackie, anciennes élèves et enseignantes, dont les souvenirs m'ont éclairée sur bien des points.